

POUR DES RELATIONS DIGNES AVEC LES PERSONNES ÂGÉES

CHARTRE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ

- ... qui considère le vieillissement démographique comme une chance et les personnes âgées comme une ressource précieuse.
- ... qui accepte le vieillissement comme faisant partie de l'existence humaine.
- ... au sein de laquelle les personnes âgées vivent et organisent consciemment une culture de la vieillesse qui leur correspond.
- ... au sein de laquelle les personnes âgées peuvent continuer d'apprendre jusqu'à un âge avancé.
- ... au sein de laquelle les personnes acceptent leur vulnérabilité, leur dépendance et leur finitude et peuvent compter sur la solidarité des autres.
- ... qui respecte sans restriction la dignité des personnes âgées, quel que soit leur état de santé ou leurs conditions de vie.
- ... au sein de laquelle les personnes âgées reçoivent le soutien qui leur est nécessaire, grâce au développement de prestations adéquates et conformes aux besoins.
- ... au sein de laquelle l'autodétermination des personnes âgées est respectée même en cas de capacité de discernement réduite.
- ... au sein de laquelle les besoins psychosociaux des personnes âgées sont considérés avec la même attention que leurs besoins physiologiques.
- ... qui considère que la mort fait partie de la vie, et dans laquelle les individus concernés bénéficient d'un soutien digne et salutaire.

PARTIE I:

LES THÈSES



1.

LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE; UNE CHANCE ET UN DÉFI

En moyenne, nous vivons plus longtemps que toutes les générations qui nous ont précédés. La part des personnes âgées dans l'ensemble de la population s'accroît; c'est le groupe des personnes très âgées qui augmente le plus. De plus en plus de personnes âgées restent en relative bonne santé et sont autonomes jusqu'à un âge avancé. Les personnes âgées sont une force créatrice; la société ne doit pas passer à côté de cette ressource. Le vieillissement démographique doit être accueilli comme une conquête de la société moderne et être pris au sérieux avec ses chances et ses défis. Les personnes âgées représentent un segment important de la société que nous devons en grande partie à la prospérité actuelle. Nous devons par conséquent leur témoigner respect et estime, et prévenir toute discrimination fondée sur l'âge.

→ Nous nous engageons en faveur d'une société qui considère le vieillissement démographique comme une chance et les personnes âgées comme une ressource précieuse.

2.

ACCEPTER LE VIEILLISSEMENT

La plupart des gens veulent vivre le plus longtemps possible. Pourtant, peu sont prêts à vieillir. Mais la vieillesse fait partie du cours de la vie. Vivre signifie changer et vieillir. Cela implique un environnement social qui respecte la vieillesse et aménage les conditions nécessaires pour bien vieillir – indépendamment de l'état de santé. Un mouvement anti-âge qui se fait actuellement entendre nous suggère de rester jeunes le plus longtemps possible. Ses représentants les plus virulents considèrent le vieillissement comme quelque chose qui accumule déficits et pathologies et contre quoi il s'agit de lutter. Il faut refuser cette façon de voir, qui incite la société à adopter une attitude hostile à l'égard de la vieillesse et fait pression sur les personnes âgées. Une société qui vit longtemps a besoin de valoriser la vieillesse sans en nier les aspects les plus pénibles.

→ Nous nous engageons en faveur d'une société qui accepte le vieillissement comme faisant partie de l'existence humaine.

3.

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE CULTURE DE LA VIEILLESSE

Chaque étape de la vie a son importance, ses opportunités et ses défis. Quand le slogan «forever young» érige la jeunesse en objectif à atteindre, c'est une période de la vie qui devient la norme de toute une existence. Mais aucune étape de la vie ne peut servir de critère pour toutes les autres étapes de l'existence. Il n'y a que lorsque les personnes jeunes vivent leur jeunesse avec conscience et les personnes âgées leur vieillesse avec confiance, que les deux peuvent s'enrichir ensuite au contact des différentes générations. Il faut encourager les personnes âgées à assumer leur âge, à développer une culture de la vieillesse conforme à cette étape de leur existence, avec ses valeurs et ses priorités, et à la faire vivre au sein de la société. Il faut accorder de la place à cette culture de la vieillesse et la reconnaître. Ainsi, elle doit aussi trouver un écho dans une offre pertinente de lieux de vie, répondant aux besoins spécifiques des personnes âgées.

→ Nous nous engageons en faveur d'une société au sein de laquelle les personnes âgées vivent et organisent consciemment une culture de la vieillesse qui leur correspond.

4.

VIEILLIR OU QUAND IL EST ENCORE TEMPS D'APPRENDRE

Les recherches récentes sur le vieillissement ont montré que les personnes pouvaient apprendre jusqu'à un âge avancé. Cette évolution est bénéfique – pour la personne qui vieillit comme pour la société dans son ensemble. De tels avantages se font également jour lorsque l'on traite de façon constructive les pertes liées à l'âge. Il est du devoir de la société de créer des conditions-cadres favorables à l'apprentissage et au développement jusqu'à un âge avancé, qui permettent aux personnes âgées d'utiliser leurs propres ressources et d'apprendre ainsi jusqu'à la fin de leur vie.

→ Nous nous engageons en faveur d'une société au sein de laquelle les personnes âgées peuvent continuer d'apprendre jusqu'à un âge avancé.

5.

CONFRONTATION AVEC DES QUESTIONS EXISTENTIELLES DE L'ÊTRE HUMAIN

Les personnes âgées sont souvent confrontées à la difficile expérience de leurs propres limites et de leurs pertes successives. Elles sentent grandir leur dépendance aux autres et prennent conscience de leur finitude. Ce sont là des éléments essentiels de toute existence. Les personnes âgées défient la société, l'obligeant à réfléchir à la signification fondamentale de ces expériences qui caractérisent ainsi la vie dans toutes ses étapes. Elles incitent la société à ne pas refouler ces phénomènes humains élémentaires tels que la vulnérabilité, la dépendance et la finitude; car si l'on n'accepte pas ces réalités, il n'y a pas d'existence accomplie ni de société humaine.

→ Nous nous engageons en faveur d'une société au sein de laquelle les personnes acceptent leur vulnérabilité, leur dépendance et leur finitude, et peuvent compter sur la solidarité des autres.

6.

LA DIGNITÉ DE L'INDIVIDU EST INALIÉNABLE MÊME À UN ÂGE AVANCÉ

La dignité de l'être humain est inaliénable et intangible, quelle que soit la situation. Elle n'est soumise à aucune condition, elle ne dépend ni de la santé ni de la maladie, ni des facultés existantes ni des pertes subies, pas plus non plus qu'elle ne dépend de conditions financières. Les personnes souffrant de démence et les personnes âgées nécessitant beaucoup de soins ont droit à la même dignité humaine que leurs semblables. Elle implique le droit d'être traité par les autres avec dignité et respect. Il faut s'élever contre l'idée selon laquelle des personnes très âgées perdraient leur dignité du fait de maladies graves, notamment de démence. Les soins, l'accompagnement ou les conditions de vie peuvent être indignes si l'on ne respecte pas suffisamment la dignité indéfectible d'une personne.

→ Nous nous engageons en faveur d'une société qui respecte sans restriction la dignité des personnes âgées, quel que soit leur état de santé ou leurs conditions de vie.

7.

LE BESOIN DE SOUTIEN DES PERSONNES ÂGÉES S'ACCROÎT

Du fait de l'évolution démographique, les besoins en soins et accompagnement des personnes très âgées augmenteront considérablement au cours des décennies à venir. Pour l'instant, reste cependant à savoir comment couvrir ces besoins. Il incombe au monde politique et à la société de prendre rapidement des mesures. Des solutions solides peuvent être trouvées pour autant que l'on mette davantage à contribution le secteur des soins et de l'accompagnement («care») et celui de la réhabilitation, plutôt que le domaine des soins aigus («cure»); pour autant également que la prise en charge à domicile et en institution soit reconnue et valorisée comme une activité exigeante, socialement et politiquement essentielle; pour autant encore que le travail de soins et d'accompagnement ne soit plus du seul ressort des femmes. Du fait de la diminution prévisible des soins dispensés par les proches et de la menace de pénurie du personnel soignant, il faudra trouver un nouveau mixte entre les différentes prestations en matière de soins de longue durée, d'aide et de soins à domicile (Spitex), de prise en charge familiale et de services offrant des solutions de répit. Il s'agit dès lors, tant dans le monde professionnel que parmi les bénévoles, de favoriser un réseau de soins parfaitement coordonné, qui prenne également en considération la solidarité entre les personnes âgées. Pour ce faire, la formation professionnelle et continue des personnes actives dans ce domaine aura besoin d'un sérieux encouragement.

→ Nous nous engageons en faveur d'une société au sein de laquelle les personnes âgées reçoivent le soutien qui leur est nécessaire, grâce au développement de prestations adéquates et conformes aux besoins.

8.

SOINS ET ACCOMPAGNEMENT S'ORGANISENT SELON LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Les personnes âgées qui ont besoin de soutien ont droit à ce que leur libre choix soit respecté. Cela reste valable même lorsqu'elles ne sont plus capables d'exprimer elles-mêmes leur volonté d'autonomie. Les soins et l'accompagnement sont organisés de façon à stimuler les ressources encore disponibles des personnes dépendantes et à maintenir leur autonomie. Le soutien vise à favoriser la notion de «aide-toi toi-même». Chez des personnes incapables de discernement, c'est leur volonté supposée, telle qu'elle a été évaluée, qui dictera l'action à entreprendre. Dans ce contexte, les directives des patients doivent être prises au sérieux. Les décisions prises en son nom interviennent dans un processus de décision structuré et interdisciplinaire impliquant toutes les personnes concernées, y compris les proches.

→ Nous nous engageons en faveur d'une société au sein de laquelle l'autodétermination des personnes âgées est respectée même en cas de capacité de discernement réduite.

9.

UNE ATTENTION BIENVEILLANTE EST AUSSI IMPORTANTE QU'UN ACTE PROFESSIONNEL

Une prise en charge globale ne se limite pas aux actes professionnels, mais implique également une attention bienveillante et compatissante, une capacité d'écoute et d'échanges avec les personnes dépendantes et leurs proches.

→ Nous nous engageons en faveur d'une société au sein de laquelle les besoins psychosociaux des personnes âgées sont considérés avec la même attention que leurs besoins physiologiques.

10.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA MORT QUI RESPECTE LA DIGNITÉ HUMAINE

La mort fait partie de la vie. Aujourd'hui, dans la mesure où la plupart des personnes meurent dans des homes ou des hôpitaux, ces institutions jouent un rôle particulier dans le développement d'une culture de la mort qui respecte la dignité humaine. Les thèmes de la mort, de la culture de la mort et de l'aide à mourir doivent être débattus au sein de l'opinion publique avec beaucoup de nuance. C'est aux pouvoirs publics d'aménager des conditions autour de la mort qui respectent la dignité humaine et de proposer aux mourants et à leurs proches le soutien dont ils ont besoin. Veiller à ce que la mort se déroule dans les meilleures conditions possibles fait partie des efforts déployés pour garantir jusqu'au bout la meilleure qualité de vie. Dans ce contexte, la promotion des soins palliatifs est primordiale. La médecine humaine part du principe que son devoir est non seulement de lutter contre la mort, mais aussi d'accompagner dignement les mourants.

→ Nous nous engageons en faveur d'une société qui considère que la mort fait partie de la vie, et dans laquelle les individus concernés bénéficient d'un soutien digne et salutaire.



PARTIE II:

LES REVENDICATIONS

Les revendications formulées ci-dessous à titre d'exemple résultent des thèses développées dans la partie I. Cette liste a pour but d'inciter les différents acteurs qui se préoccupent déjà des problématiques liées à la vieillesse, à formuler eux-mêmes, dans leur contexte respectif, d'autres mesures ou incitations qui découlent de ces thèses.

1.

LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE, UNE CHANCE ET UN DÉFI

- Positionner clairement le vieillissement démographique comme une chance et non toujours comme un problème.
- Mettre en valeur auprès de l'opinion publique la contribution passée des personnes âgées à la société et leur contribution actuelle dans un grand nombre de domaines. Il s'agit dès lors d'intégrer les seniors actifs dans un maximum de secteurs de la société et de les soutenir dans leur engagement.
- Amener les milieux politiques et les médias à nuancer leur jugement, de façon objective, et à s'abstenir de dénigrer les personnes âgées avec des termes péjoratifs tels que «survieillessement», «sénilisation de la société», «poids des ans» ou «vieillardisation de la société».

2.

ACCEPTER LE VIEILLISSEMENT

- Inciter les médias à ne pas renvoyer uniquement une vision négative des déficits de l'âge, mais au contraire à informer sur les personnes âgées en tenant compte de leurs ressources. Pour ce faire, mettre à contribution les organisations de soins et d'accompagnement des personnes âgées qui doivent apporter un soin particulier dans leur travail avec les médias.
- Toucher davantage la conscience collective avec des images positives de la vieillesse.
- Promouvoir la santé en mettant l'accent sur l'âge – dans le sens d'un renforcement des ressources physiques et psychiques des personnes âgées.
- Promouvoir la médecine et les soins gériatriques, respectivement gérontopsychiatriques, comme apports à la formation professionnelle et continue, mais aussi comme domaine professionnel en soi.
- Traiter les personnes âgées avec respect et considération, de la même façon que l'on souhaiterait soi-même être traité plus tard par les plus jeunes générations.

3.

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE CULTURE DE LA VIEILLESSE

- Encourager les personnes âgées à développer une culture qui leur est propre et qui correspond à leur âge, pour qu'elles n'aient pas à s'adapter à des critères définis par les plus jeunes générations et qui ne leur correspondraient pas.
- Soutenir les personnes âgées qui s'organisent entre elles et participent, sous une forme ou sous une autre, à la vie sociale. Concevoir les conditions sociales pour permettre aux personnes âgées de s'engager personnellement pour leurs projets. Veiller également à ce qu'elles soient représentées dans les organes sociaux et politiques et jouissent des mêmes droits.
- Réserver un accueil favorable à la formation de conseils de seniors dans les communes ou de conseils de résidents dans les établissements.
- Assouplir l'âge de la retraite.

4.

VIEILLIR OU QUAND IL EST ENCORE TEMPS D'APPRENDRE

- Encourager les possibilités de développement et de participation à la vie sociale des personnes âgées. De la même façon, accepter que certaines personnes ne puissent pas ou ne souhaitent pas saisir ces opportunités.
- De plus en plus, la société sera obligée de proposer des possibilités de travail, d'engagement et d'occupation aux personnes âgées.
- Ceux qui accompagnent des personnes âgées doivent être prêts à aborder avec elles les questions existentielles fondamentales qui les préoccupent durant cette étape de leur vie.
- Soutenir les rencontres intergénérationnelles qui transmettent des impulsions décisives pour continuer d'apprendre.
- Donner l'accès aux nouvelles technologies aux personnes âgées. D'autre part, s'assurer que les personnes âgées qui ne sont pas familiarisées avec ces outils technologiques puissent malgré tout s'y retrouver en matière de services publics.
- Concevoir le service public en tenant compte des besoins des personnes âgées.
- Organiser la vie quotidienne dans les homes en fonction des besoins et des ressources des résidents.

5.

CONFRONTATION AVEC DES QUESTIONS EXISTENTIELLES DE L'ÊTRE HUMAIN

- Intégrer dans notre conception de l'homme les événements de l'existence tels que la maladie, la mort ou la dépendance aux autres, qui sont des éléments essentiels de la condition humaine.
- Rappeler régulièrement à la conscience collective qu'une vie, même limitée par les pertes de l'âge, garde toute sa valeur et tout son sens.

6.

LA DIGNITÉ DE L'INDIVIDU EST INALIÉNABLE MÊME À UN ÂGE AVANCÉ

- Reconnaître et respecter sans conditions la dignité humaine et les droits individuels des personnes âgées. Combattre les discours selon lesquels il n'y aurait plus de dignité avec l'avancée en âge ou avec la maladie.
- Créer des services de médiation ou d'intervention en situation de crise pour lutter contre la discrimination fondée sur l'âge et contre toute forme de violence infligée aux personnes âgées.
- Instaurer des mesures appropriées pour assurer un accompagnement digne des personnes âgées, que ce soit en milieu institutionnel ou à domicile.

7.

LE BESOIN DE SOUTIEN DES PERSONNES ÂGÉES S'ACCROÎT

- Accorder plus de poids aux connaissances gérontologiques et gériatriques dans les programmes de formation dans le domaine médical et dans celui des soins.
- Encourager la recherche gérontologique, y compris la mise à disposition de données statistiques.
- Développer les services de soins ambulatoires et semi-hospitaliers.
- Les personnes âgées ont elles aussi droit à des mesures de réhabilitation; assurer un financement correspondant.
- Mettre à disposition de toutes les personnes âgées (également les migrant(e)s âgé(e)s ou les personnes âgées souffrant de maladie psychique) des prestations de soutien adéquates. Proposer également un accompagnement psychosocial si nécessaire.
- Mettre en œuvre toutes les mesures utiles pour former, en Suisse, suffisamment de professionnels dans le domaine des soins et de l'accompagnement.
- Privilégier des conditions de travail qui permettent aux soignants qui ont des obligations familiales, aux professionnels d'un certain âge et à ceux qui réinvestissent le monde du travail, de continuer leur activité, respectivement de la reprendre.
- Améliorer les conditions de la prise en charge d'une personne âgée dans le cadre familial et mieux informer sur les mesures qui existent déjà (p.ex. compensation de salaire pour les proches aidants qui travaillent).
- Mieux soutenir les proches aidants par le biais de conseils et de structures qui peuvent leur accorder un peu de répit. Ces prestations doivent être financées par les pouvoirs publics.
- Encourager les initiatives bénévoles ainsi que les différentes formes de soutien apporté par le voisinage.
- Assurer au travail des bénévoles une meilleure reconnaissance sociale et un plus grand soutien.

8.

SOINS ET ACCOMPAGNEMENT S'ORGANISENT SELON LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

- Renforcer une approche des soins orientée sur les besoins et centrée sur la personne.
- Privilégier les échanges interdisciplinaires lorsqu'il s'agit d'établir la volonté présumée d'une personne âgée, et associer les proches à la discussion.
- Informer sur les contenus du nouveau droit de la protection de l'adulte.

9.

UNE ATTENTION BIENVEILLANTE EST AUSSI IMPORTANTE QU'UN ACTE PROFESSIONNEL

- Faire figurer dans les descriptifs de poste la notion d'attention bienveillante qui est un élément central des soins et de l'accompagnement. Adapter en conséquence l'indemnité financière pour les prestations de soins et d'accompagnement.
- Garantir une dotation en personnel appropriée.
- Encourager la formation professionnelle et continue des collaborateurs pour améliorer leurs compétences psychosociales. La possibilité d'un «coaching» peut également s'avérer utile.

10.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA MORT QUI RESPECTE LA DIGNITÉ HUMAINE

- Soutenir le développement de démarches de soins palliatifs et leur financement.
- Renforcer la formation professionnelle et continue dans le cadre des soins palliatifs.
- Développer les équipes mobiles de soins palliatifs pour soutenir les petites institutions.
- Mettre en œuvre rapidement la stratégie nationale de soins palliatifs esquissée par l'OFSP (y compris le financement).
- Préserver la possibilité de mourir chez soi grâce à la mise en place d'équipes de soins à domicile et de soins palliatifs.

NOUS SOUTENONS CETTE CHARTE

Dr Otto Piller
Président
CURAVIVA Suisse
Association des homes et institutions sociales
suisses

Dr Stéphanie Mörkofer-Zwez
Présidente
Association suisse des services d'aide
et de soins à domicile

Silvia Indermaur
Vice-Présidente
curahumanis
Association professionnelle de soins et assistance

Birgitta Martensson
Directrice
Association Alzheimer Suisse

Vreni Spoerry
Présidente
Pro Senectute Suisse

René Rhinow
Président
Croix-Rouge suisse

Pierre Théraulaz
Président
ASI l'Association suisse des infirmières
et infirmiers

Daniel Biedermann
Président
UBA Suisse

CURAVIVA.CH





IMPRESSUM

Editeur

CURAVIVA Suisse
Domaine spécialisé personnes âgées
Zieglerstrasse 53
Case postale 1003
3000 Berne 14
Téléphone 031 385 33 33
info@curaviva.ch, www.curaviva.ch

Elaboration

D^r Heinz Rüegger, Institut Neumünster, Zürich

Images

CURAVIVA, iStockphoto

Layout/Composition

Satzart SA, Berne

Impression

rub Graf-Lehmann SA, Berne

Edition mai 2010

A commander auprès de:

CURAVIVA Suisse · Zieglerstrasse 53 · Case postale 1003 · 3000 Berne 14
Téléphone +41 (0)31 385 33 33 · Fax +41 (0)31 385 33 34 · www.curaviva.ch · info@curaviva.ch